



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 588-19

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 588-19 modifiant le règlement numéro 201-01 procédant à la nomination des personnes aptes à délivrer des constats d'infraction

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019



---

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 588-19 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 17 septembre 2019.

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019



---

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434  
Fax : (819) 827-4328  
[www.cantley.ca](http://www.cantley.ca)

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2019-MC-356

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 588-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-01 PROCÉDANT À LA NOMINATION DES PERSONNES APTES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT le projet de refonte réglementaire de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'amender le règlement numéro 201-01 procédant à la nomination des personnes aptes à délivrer des constats d'infraction afin d'y ajouter le règlement sur les feux extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2019-MC-307 et le dépôt du projet de Règlement numéro 588-19 modifiant le règlement numéro 201-01 procédant à la nomination des personnes aptes à délivrer des constats d'infraction, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 588-19 modifiant le règlement numéro 201-01 procédant à la nomination des personnes aptes à délivrer des constats d'infraction.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 11 septembre 2019

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434  
Fax : (819) 827-4328  
[www.cantley.ca](http://www.cantley.ca)

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

### RÈGLEMENT NUMÉRO 588-19

#### MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-01 PROCÉDANT À LA NOMINATION DES PERSONNES APTES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION

##### ARTICLE 1

L'article 1 du règlement 201-01 est modifié, à son alinéa 2, par l'ajout d'un point supplémentaire « feux extérieurs », dans l'énumération, sous « les animaux ».

##### ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Madeleine Brunette  
Mairesse

  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 11 septembre 2019

  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier